

**RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
À L'INTENTION DES PARENTS
2017-2018**

**PRÉSCOLAIRE
MATERNELLE**

Voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

La cote qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites. Au besoin, l'enseignant pourra inscrire un commentaire pour préciser la cote.

En plus des bulletins, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec les parents.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Il y aura une première communication comprenant des renseignements sur le plan des apprentissages et du comportement remise au plus tard le 14 octobre 2017. Toutefois, les bulletins seront déposés sur le portail.
1 ^{er} bulletin	Au plus tard le 20 novembre 2017
2 ^e bulletin	Au plus tard le 15 mars 2018
3 ^e bulletin	Au plus tard semaine du 4 juillet 2018

Voici les compétences qui seront évaluées pour chaque étape.

Compétences	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin
1- Se développer sur le plan sensoriel et moteur	✓		✓
2 - Développer sa personnalité	✓		✓
3- Entrer en relation avec les autres	✓		✓
4- Communiquer oralement		✓	✓
5- Se familiariser avec son environnement		✓	✓
6- Mener à terme des projets et des activités		✓	✓